

## Résolution sur la mobilisation des hommes et des garçons pour prévenir et éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles

Luxembourg | 8-11 juillet 2017

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Luxembourg (Luxembourg) du 8 au 11 juillet 2017, sur proposition du Réseau des femmes parlementaires,*

### SE RÉFÉRANT

au rapport sur la « Mobilisation des hommes et des garçons pour prévenir et éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles », examiné lors des réunions du Réseau des femmes parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie au Luxembourg, à Québec (Canada) et à Antananarivo (Madagascar) ;

### RÉITÉRANT

les engagements visant à prévenir la violence envers les femmes et à y mettre fin qui sont énoncés dans les conventions internationales, telles que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Déclaration sur l'élimination de la violence contre les femmes et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies ;

### ATTRISTÉE

par l'ampleur et la gravité de la violence envers les femmes et les filles et de ses effets dévastateurs ;

### PRÉOCCUPÉE

que l'ampleur et la gravité de la violence envers les femmes sont difficiles à évaluer et à comprendre en raison du manque de données recueillies par les États sur la violence répartie entre les sexes, ainsi que les faibles taux de dénonciation par les femmes de la violence vécue ;

### SOULIGNANT

que la violence envers les femmes et les filles cause des dommages à court et à long terme à la santé mentale et physique des femmes, entrave la participation entière et égale des femmes à la vie publique, nuit au bien-être des familles et de la société en général et viole les droits fondamentaux des femmes et des filles ;

### RAPPELANT

que la majorité des auteurs de la violence fondée sur le sexe sont des hommes ;

### AFFIRMANT

que la participation des hommes, en tant qu'acteurs et porte-paroles, est essentielle aux démarches contre la violence envers les femmes et les filles ;

<b>RECONNAISSANT</b>	que les hommes peuvent avoir une grande influence sur les autres hommes, leur famille, leur communauté et sur les normes sociales ;
<b>CONVAINCUE</b>	que cette influence permet aux hommes de valoriser l'égalité entre les sexes dans ces milieux ;
<b>RECONNAISSANT</b>	qu'une égalité entre les sexes bien établie au sein des États favorise l'élimination de la violence envers les femmes et les filles ;
<b>RAPPELANT</b>	que la participation des hommes parlementaires est essentielle dans la lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles, ceux-ci ayant une influence considérable sur la société ;
<b>NOTANT</b>	que la législation peut être un outil efficace de protection des femmes contre la violence, mais que la protection juridique en place comporte encore des lacunes importantes partout dans le monde ;

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie,*

<b>SALUE</b>	la mise en place dans divers États de lois protégeant les femmes contre la violence ainsi que d'initiatives et programmes qui servent à mobiliser les hommes et les garçons pour prévenir et éliminer la violence envers les femmes et les filles ;
<b>SALUE ET REMERCIE</b>	les femmes et les hommes qui jouent un rôle de leadership dans le mouvement de lutte contre la violence envers les femmes et les filles ;
<b>INVITE</b>	les États à ratifier les conventions internationales ayant pour but d'éliminer et de prévenir la violence envers les femmes et les filles ;
<b>INVITE</b>	les États à adopter des mesures législatives efficaces visant à lutter contre la violence envers les femmes et les filles et à s'assurer que ces mesures législatives soient appliquées de manière effective et respectées sur leur territoire ;
<b>DEMANDE</b>	aux États de mettre en place des politiques, des initiatives concrètes, des campagnes telles que des campagnes publicitaires, des projets et des programmes visant à mobiliser, sensibiliser et éduquer les hommes et les garçons au sujet de la violence faite aux femmes et aux filles afin de prévenir et éliminer cette violence ;

**APPELLE**

les États à recueillir des données fiables et complètes sur la violence envers les femmes et les filles afin de mieux pouvoir mesurer, évaluer et comprendre l'ampleur et la gravité de cette violence et ce, notamment, dans le but d'informer les programmes et initiatives visant à la prévenir et l'éliminer ;

**APPELLE**

les États à mettre en place des campagnes d'information afin de guider les femmes victimes de violence au sujet de ressources et services qui leur sont disponibles et d'inviter les femmes violentées à dénoncer la violence qu'elles subissent ;

**ENCOURAGE**

les hommes parlementaires à se mobiliser afin de jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre la violence envers les femmes, notamment en proposant et adoptant de nouvelles mesures législatives et des modifications à des lois à cette fin, ainsi qu'en adoptant des actions concrètes afin d'éliminer la violence envers les femmes et les filles ;

**APPELLE**

les hommes et les femmes parlementaires à participer à des activités publiques visant la dénonciation de la violence envers les femmes et les filles ;

**ENCOURAGE**

les hommes et les femmes parlementaires à supporter et promouvoir les initiatives visant la sensibilisation et la mobilisation des hommes et des garçons au sujet de la violence envers les femmes et les filles ;

**DEMANDE**

aux États et aux parlementaires de mettre en place une plateforme afin d'échanger les meilleures pratiques en ce qui concerne la lutte, la prévention et la mobilisation pour contrer la violence faite aux femmes et aux filles.